

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



geable et j'adopte une marche opposée à cette rupture, déterminé à la prévenir par tous les moyens dont je puis disposer.

M. McNab, Baldwin, Holmes et Hincks. —Après quelques mots d'explication, s'accordent à admettre que M. Holmes n'a pas été privé de son grade de colonel de milice. Cela paraît provenir d'un malentendu.

Sir Allan McNab. —Blâme le ministère à propos des destitutions annexionistes, et l'accuse de malice par rapport à la manière dont il y a procédé. Il met à la rébellion de 1837 à la charge des ministres. Il dit de plus que la *Minerve*, qui est l'organe des ministres dans le Bas-Canada, avait déclaré (le 12 juillet 1849) qu'elle n'était pas opposée à l'annexion et qu'elle supportait le gouvernement parce qu'elle était convaincue qu'il amènerait l'annexion plus vite que tout autre corps d'hommes dans la province.

M. Hincks et Drummond, niant que la *Minerve* ait tenu ce langage, Sir Allan cite un extrait de ce journal que M. Hincks soutient n'être pas de la *Minerve*. Là-dessus M. McNab promet de vérifier l'exactitude de son avancé par la *Minerve* elle-même.

M. Lyons. —Les amendements que suggère l'opposition sont tellement nombreux que le public les jugera d'une nature fictive. Il approuve le gouvernement d'avoir destitué des annexionistes, et condamne l'opposition comme injuste et déloyale. Il est favorable à la représentation sur un pied égal pour toutes les fractions du peuple; il trouve que le vote au scrutin assurait l'intégrité des élections. Il pense que le retranchement ne fera aucun progrès si la mise à exécution en est confiée à un comité mixte, composé de "clear gits" et des ennemis de cette réforme qui ont occasionné l'augmentation des dépenses énormes du gouvernement.

M. Cayley. —Approuve les destitutions, excepté celles de M. Dixon, de London, et Stanton de Toronto; censure le gouvernement de ce qu'il a changé sa politique commerciale et pour sa sanction du bill d'indemnité.

M. Sherwood. —Approuve les destitutions, excepté celle de M. Dixon. Il est contre l'annexion et en faveur d'un conseil législatif électif, bien qu'il y ait été opposé jusqu'à ce moment.

M. Hincks. —Repousse toutes les nouvelles attaques dirigées contre les ministres à propos des destitutions, en s'appuyant de précédents anglais. Quant au retard des destitutions, il a été causé par le transport des bureaux du gouvernement. A l'égard de ceux qui se sont repentis de leur erreur, aucun d'eux n'a été destitué. Il explique d'une manière satisfaisante les causes de la destitution de M. Stanton de Toronto, et met à néant les interprétations malhonnêtes de l'opposition. M. Sherwood (de Brockville). —S'exprime contre l'annexion, l'annexion, la cour de chancellerie, les destitutions, et tout ce qui est ministériel. Il y a incohérence, prétend-il, à payer d'une main les rebelles (assertion erronée), et à destituer de l'autre ceux qui parlent de rébellion.

M. Gagy. —Parlant de l'annexion, de ses souteneurs et du désarroi du parti tory, il dit: "Quand je vis la chambre d'assemblée en flammes je dis à un conservateur influent près de moi, dans cette flamme sont consumées les espérances du parti conservateur. Je pense en effet, continue-t-il, que ce parti ne retournera pas au pouvoir, car quelque puisse être le gouvernement, il ne doit pas succomber sous la force brutale." Il exprime l'espoir que par la suite, les membres de la classe de M. Sanborn ne seront plus reçus dans la chambre.

M. Sanborn. —Répondit pour justifier sa position et dire que M. Gagy avait tort d'attaquer un jeune membre, comme il l'avait attaqué lui-même. Il se plaint d'avoir été traité d'étranger, prétendant que c'est propre à préjuger contre lui ceux qui auront à juger une question qui le regarde, la contestation de son élection; il demande franc jeu.

M. Drummond. —dit que si l'hon. membre pour le comté de Sherbrooke espère obtenir miséricorde, il faut qu'il soit lui-même miséricordieux. Il a été bien loin d'user de miséricorde envers M. Felton qui est générale-

ment estimé et respecté et qu'il a, cependant représenté non seulement comme dépourvu de tout mérite, mais aussi comme coupable de tous les crimes. M. Drummond prétend que les townships ne sont pas généralement en faveur de l'annexion, et que ceux des habitants qui sont pour l'annexion, sont disposés à abandonner l'agitation si on obtient la réciprocité avec les États-Unis. L'annexion, selon lui, ne reçoit aucune faveur chez les Canadiens-Français, en dépit de M. Papineau. Il répète que la *Minerve* ne contient rien de semblable à ce que sir Allan McNab a lu devant la chambre. Il se souvient bien d'un article dans lequel l'éditeur de ce journal émettait des opinions que les ministres ne pouvaient approuver, mais il est parfaitement indépendant des ministres, et par conséquent les ministres ne peuvent pas être responsables de ce qu'il écrit, dans un numéro subséquent, il a déclaré formellement qu'il agissait sans la connaissance et sans la sanction du gouvernement. Puisqu'il est sans rapport avec les membres de l'administration, il n'est pas étonnant qu'il ne rencontre pas toujours exactement les vues des ministres dans ses opinions individuelles. Cependant la *Minerve* ne contenait pas les idées que sir Allan lui prête.

Sir Allan McNab. —dit que l'article qu'il a cité avait été écrit, qu'il avait ensuite été contredit. On lui avait appris que les termes étaient quelque chose comme: "Nous avons toujours été en faveur de l'annexion; nos files sont là pour les prouver."

Après un ajournement d'une heure est démis, le débat recommença.

M. DeWitt. —Parla longuement, mais ne fut pas entendu des boîtes des rapporteurs.

M. Meyers supporte les destitutions de ceux qui ont signé le manifeste annexioniste, c'était le devoir du ministère.

Nous croyons devoir rapporter presque en son entier, d'après la *Minerve*, l'allocution de M. Nelson qui est pleine de rapprochements piquants et d'aperçus exacts. Jusqu'ici, dit-il, je n'ai pas exprimé ma manière de voir au sujet du discours du trône.

Je vais saisir cette occasion pour tâcher de détruire la fausse impression qui existe dans l'esprit du vénérable membre (écoutez! écoutez! et riez) pour Norfolk il paraît croire qu'il a rendu un grand service au gouvernement en lui offrant ses services pour m'engager ainsi que deux ou trois autres personnes qui ont perdu un montant considérable en propriétés à renoncer à toute réclamation que nous pourrions avoir sous l'acte d'indemnité. Il n'y a rien de bien neuf en cela, car au temps où le bill d'indemnité pour le Haut-Canada était sous considération, et quand j'ai été attaqué d'une manière un peu sévère par un monsieur qui ne siège plus dans cette chambre, j'ai dit au procureur-général Ouest que si un bill d'indemnité pour le Haut-Canada passait il serait nécessaire de passer une pareille mesure pour le Bas-Canada, mais que j'avais intention de renoncer à toute réclamation. Je lui ai dit cela en présence de M. Scott des Deux-Montagnes et de M. Cartier. Cette conversation, je pense, a été répétée au vénérable membre pour Norfolk. Le récit de mon entrevue avec ce monsieur dans les rues de Montréal, est en général correct.

M. Boulton. —En quoi ne l'est-elle pas?

Le Dr. Nelson. —Je le dirai à l'hon. membre s'il me force de le faire. Il y avait chez lui un air officieux excessivement désagréable. Il avait tout l'air de s'imposer au gouvernement; bien certainement il s'imposait à moi. Enfin, l'hon. membre fit preuve de qualités qui ne caractérisent pas l'homme d'état. L'hon. monsieur se souvient que quand le procureur-général fut informé de mon intention de renoncer à toute réclamation pour indemnité, il (M. Boulton) dit: "Vous n'y perdrez rien," et que le procureur-général le corrigea de suite en lui disant: "ne faites pas de promesse, monsieur!"

M. Boulton. —Je ne fis pas de promesse.

Dr. Nelson. —Quoi! l'hon. membre le nie-t-il? S'il le nie, il pourrait nier toute chose. Je dois dire que depuis ce moment, mon respect pour le procureur-général Ouest n'a fait qu'augmenter; car j'ai vu qu'il était parfaitement honorable, qu'il ne voulait pas faire de folles promesses qu'il ne pourrait pas remplir.

Maintenant, je crois nécessaire de retourner un peu à ma vie passée, et c'est avec peine que je m'y détermine. Il est vrai qu'aux yeux du monde je puis passer pour un rebelle, mais je demanderais s'il est prouvé que j'aie été rebelle? Ai-je jamais été pour la rébellion? Non. Moi et cinq ou six autres, désirant rétablir la paix dans le pays, nous nous rendîmes à l'homme noble dont les vues larges et la noble administration produisirent d'heureux résultats. Quand nous eûmes notre pays natal, nous étions sous l'impression que nous ne le reverrions jamais. Et quelle était alors ma position? Il n'y a qu'un acte impérial qui m'a empêché d'adopter des démarches légales contre les parties qui m'avaient expatrié sans prouver que j'étais coupable de quelque chose. Mais je puis dire, et je le dis avec plaisir, que quand les exilés de la Bermuda apprirent la tournure que les événements prenaient, le sentiment unanime chez eux était de renoncer à toute réclamation, quand ils auraient des milliers, et de laisser tout à la disposition de lord Durham. J'ai une autre raison pour mentionner cela. J'ai souffert plus que tous les rapports, que l'hon. membre pour Saint-Maurice. Eh bien! je suis reconnaissant, je dois des remerciements au gouvernement anglais pour ce que j'ai reçu. Il m'a accordé plus que j'ai jamais demandé; (écoutez, écoutez, de la part de M. LaFontaine,) et tout homme de bon sens, de connaissance ou de réflexion connaît les difficultés d'obtenir une faveur ou un droit des pouvoirs. Cependant j'ai obtenu ce que je demandais, et plus que je demandais, et j'en suis reconnaissant en proportion (écoutez, écoutez, de M. LaFontaine.) Il n'y a pas de crime plus révoltant, plus avilissant, plus dégoûtant que celui de l'ingratitude; et il n'y a pas d'homme qui l'ait porté plus loin que l'hon. membre pour Saint-Maurice. (rire fort et prolongé de M. Papineau) (On lui a accordé plus qu'il voulait avoir par la rébellion, et s'il avait eu un cœur dans sa poitrine, il aurait dû agir comme un autre homme aurait agi; puisqu'il détestait le gouvernement, il aurait dû avoir le courage de dire qu'il n'y reviendrait plus pour y causer des troubles. Pourquoi est-il revenu ici, s'il déteste le gouvernement? Mais puisqu'il y est venu, qu'il ne tente pas d'y renouveler les animosités. Le sang qui a été versé pour lui, et les pleurs des veuves et des orphelins qui l'a fait couler, n'ont-ils aucun pouvoir sur son cœur? Oui, l'hon. monsieur a un cœur, mais il a prouvé que c'est un cœur faux, qui ne sent que pour lui-même! Est-ce parce que sa femme et ses enfants n'ont pas été maltraités, n'ont pas été traînés loin de leurs demeures, dans les bois, et les neiges de l'hiver, qu'il ne peut sentir d'émotion pour les autres? Il n'y a pas de langage assez fort pour dépeindre un homme de ce caractère, qui n'est pas digne de représenter une bande sauvage, encore moins un comté de braves citoyens civilisés. Pour la paix de mon pays et pour l'honneur de cette chambre, j'espère qu'après les prochaines élections générales cet hon. membre ne pourra plus la polluer de sa présence. Il y a possibilité, il existe une chance pour lui d'entrer encore dans ses salles, pour tenir son brillant aspect, mais certainement ce ne seront pas les Canadiens-français qui l'y enverront. (Ecoutez, écoutez.) Ce sera par le moyen de certains nouveaux alliés qui le pressent contre leur sein pour servir leurs propres desseins. (Applaudissements des bancs ministériels.) Je ne voudrais nullement blesser les sentiments de sir Allan McNab. Il y a beaucoup de brillant dans sa vie, beaucoup de points verdoyants qu'il est agréable de voir, et bien que je le blâme beaucoup dans sa conduite, et, sans doute, il y a du blâme à jeter sur la mienne, cependant il y a chez lui une disposition au courage, une bravoure dans le cœur qui me le font admirer, même dans ses excès de passion.

Quant à l'hon. membre pour Stanstead, il a aussi souffert de grands maux, et accompli des faits de valeur. Les habitudes domestiques de l'hon. membre pour Stanstead ont été malheureusement bouleversées dans les temps passés, et pis encore, beaucoup pis, l'hon. membre pour Stanstead a été réveillé pendant la nuit, et obligé de se joindre à un parti de dix ou douze hommes pour aider à prendre un pauvre malheureux affamé et épuisé (rire.) Je dis donc que "ceux qui sont dans des maisons de verre s'abstiennent de lancer des pierres aux autres." Un hon. monsieur qui siège de l'autre côté, a fait allusion à moi hier soir,

d'une manière qui a blessé mes sentiments car quoique je répande le sang, et que je découpe des es dans un sens médical, je ne suis pas sans sentiments. (Ecoutez, écoutez.) Je dirai quelques mots au galant colonel qui m'a frappé un peu fort, en deux ou trois occasions. Je puis cependant facilement l'endurer de la part de ce monsieur, vu qu'il y a chez lui une franchise joviale de John Bull, même dans ses accents les plus féroces, qui le distingue favorablement de l'hon. membre pour St. Maurice. (rire.) Je conseillerais un petit déboursé pour faire placer un miroir vis-à-vis le siège de l'hon. membre pour St. Maurice. Je pense que cela aurait un bon effet, car quand il se lèverait pour attaquer le ministère, point auquel il arrive toujours, quelque soit le point d'où il part, il pourrait voir chaque fois les plus mauvaises passions de l'humanité répandues dans sa contenance, l'envie, la haine, la malice, et le manque de charité. (Ecoutez, écoutez et riez.) Quant au transport du siège du gouvernement à Toronto, je crois qu'il en résultera un bien. Les membres français commanderont mieux leurs frères du Haut-Canada; et pour moi, je pourrais dire à mes constituants quand je serai de retour sur les bords du Richelieu, que le peuple du Haut-Canada ne leur est pas ennemi (applaudissements.) Je leur dirai que je désirerais qu'ils pussent monter eux-mêmes pour voir un peuple entreprenant; et pour dire le vrai, je pense que le peuple du Haut-Canada ne perdra pas grand'chose à faire la connaissance; au contraire, il sera toujours reçu avec un cœur si franc et si honnête par les Bas-Canadiens qu'il ne pourra que s'en réjouir (applaudissements.)

Quant à la valeur de notre crédit; si les anglais savaient que les Canadiens ne sont pas disposés à rejeter leur allégeance, et s'ils savaient que le peuple du Bas-Canada ne désire pas de changement, il peut y en avoir quelques uns, mais ils ne sont pas nombreux, ce sont des ambitieux qui veulent s'élever au pouvoir sur les cendres de leur pays, s'ils savaient tout cela, je ne doute pas qu'ils ne donnassent avec empressement toutes les sommes que nous demanderions. Quant à la réciprocité, je suis persuadé qu'elle sera accordée, vu que les américains sont trop clairvoyants pour ne pas comprendre qu'ils en retireront un grand avantage. La direction des prisons et des ailes n'a pas assez reçu d'attention de la part du peuple du Canada. Beaucoup de maux existent dans nos prisons faute d'un système de surveillance convenable, mais j'espère que la grande réforme y sera effectuée. L'administration a rendu un grand service au pays par la nomination d'une commission d'enquête au pénitencier. Le rapport habile et lumineux de la commission que j'ai soigneusement parcouru, contient une masse d'information sur la discipline et la direction des prisons, qui m'a édifié.

Tout le monde est en faveur du retranchement raisonnable, nécessaire et judicieux; on ne veut pas mettre douze hommes pour faire l'ouvrage de trois, on n'emploiera pas Pierre pour dire à Jean de commander à Jacques de faire ceci et cela; mais on payera bien les officiers et on les fera bien travailler, et ainsi il n'y aura pas d'excuse pour la malhonnêteté. L'annexion, je puis le dire par connaissance personnelle, ne reçoit aucune faveur dans le Bas-Canada. Là on est content du gouvernement constitutionnel qui fonctionne aujourd'hui et que nous tenons de la libéralité de l'Angleterre.

M. Cameron (de Cornwall) ne blâme pas le ministère d'avoir destitué les annexionistes, mais il le blâme pour ne les avoir pas poursuivis d'abord, comme on l'a fait en Angleterre avant de démettre O'Connell et autres en Irlande. Il plaide ensuite en faveur de M. Stanton convaincu de défection dans le département de la douane à Toronto.

M. Holmes dit que ses constituants sont favorables à l'annexion aux États-Unis, si elle pouvait être obtenue avec le consentement du gouvernement anglais. Après le discours de M. Holmes, l'amendement de M. Prince fut mis au voix et perdu par une majorité de 46 contre 14.

L'amendement de M. H. J. Boulton fut ensuite soumis et perdu, la division étant de 45 pour, et 12 contre.

Le ci M. Malcolm Cameron proposait l'amendement déjà mentionné touchant les réserves du clergé et des rectories, et l'accompagne d'un long discours. Il termine par rappeler les explications qu'il a publiées dans les journaux sur les causes de sa démission comme ministre, et dit qu'il les a données avec la permission du gouverneur-général.

M. Baldwin dit qu'il avait à dire quelque chose au sujet de ses lettres, maintenant avouées pour la première fois en chambre par leur auteur. Il nie que les colloques de M. Cameron au ministère nient voulu se débarrasser de lui, et que M. Cameron lui-même avait désiré résigner sa fonction plusieurs mois avant de l'avoir fait, non pour des raisons d'état, mais à cause de ses affaires privées qu'il considérait comme un moyen de parvenir, à l'aide de quelques années de travaux, à reprendre une position dans les affaires politiques. Le mécontentement de M. Cameron date de l'époque à laquelle M. Sullivan fut nommé juge. Il (M. Cameron) voulait que M. Sullivan fut remplacé au secrétariat par M. Price, et que lui, M. Cameron, remplacât M. Price au département des terres du domaine public. Quant à la question du retranchement, elle n'a donné lieu à aucun différend entre M. Cameron et ses collègues. M. Cameron avait parlé de la suppression de la charge d'assistant-commissaire des travaux publics, mais il n'avait pas dit comment cela pouvait s'effectuer sans nuire au service public. Loin, d'ailleurs, de trouver cette charge inutile, il avait demandé que les émoluments en fussent augmentés en se plaignant de ce que les deux commissaires ne recevaient pas un salaire égal. M. Cameron avait ses vues sur le département des terres de la couronne; de là provenait toute la difficulté. Il n'était pas question de retranchement.

M. Price confirme le témoignage de M. Baldwin, et dit que M. Cameron "avait promis de ne cesser de crier aux oreilles de M. Baldwin, qu'il (M. Baldwin) l'avait triché de cent louis par an."

M. Cameron. —N'ai-je pas dit que je ne voudrais pas de cet argent?

M. Price. —Non. L'hon. membre en acceptant une place n'a dit que ce n'était pas pour l'argent; mais plus tard il a avoué que l'argent est quelque chose pour lui.

M. LaFontaine. —La première fois que l'hon. membre pour Kent a montré du mécontentement, c'est à propos d'une proposition de hausser son salaire de cent louis par année. Je ne voulais pas que la première démarche des ministres fut de hausser leurs propres salaires. L'hon. membre dit maintenant qu'il ne voulait pas prendre l'argent, mais j'ai appris qu'il s'était adressé à l'inspecteur général pour être payé. A la nomination de M. Sullivan, l'hon. membre pour Kent désirait être commissaire des terres de la couronne. Dès lors, j'ai compris qu'il fallait être circonspect avec ce monsieur et dire très-peu de chose devant lui. Le plus grand désir de l'hon. membre était de faire ôter le mot "assistant" du titre de son emploi. Cela me paraissait si puéril que je ne voulais pas songer à introduire un bill pour cette fin.

Après quelques autres explications d'une nature purement personnelle, le débat se termina, laissant peu de choses dans la conduite de M. Cameron pour édifier la jeune génération.

Vers deux heures du matin l'adresse fut votée. L'amendement de M. Cameron n'a été appuyé que par 8, et rejeté par 50.

Voici la division sur la motion principale, l'adresse proposée par M. Ferguson secondée par M. Armstrong:

Division sur la motion principale: Pour:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Barrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyons, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, et Viger. —44.

Contre:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Sir Allan N. McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Stevenson. —14.

MONNAIES MEXICAINES.—A la séance du 29, M. Hincks a introduit un bill pour changer la valeur de certaines monnaies étrangères ayant cours dans le pays. D'après un changement récent dans les lois des États-Unis, les monnaies mexicaines et espagnoles représentant les quarts de piastre ont été réduites dans leur valeur, et la conséquence a été qu'une grande quantité de ces pièces ont passé en Canada par la frontière de Niagara, selon les informations. L'objet du bill est de réduire leur valeur à celle maintenant établie aux États, et d'empêcher leur introduction chez nous sous une valeur fictive. Le bill a subi sa première lecture. Avis donc au public.

UN VILLAGE DETRUIT.—Le village de Corning, sur le chemin de fer de l'Érie, a été presque entièrement dévoré par un incendie dans la journée de samedi dernier. On évalue la perte à \$300,000.

LA PÉROUSE.—Le Capitaine Anglais Dillon décéda en 1827, le naufrage de la Pérouse, sur l'île de Vanikoro. L'année suivante Dumont D'Urville Capitaine français éleva sur cette île un monument en mémoire de ces malheureux naufragés, qui suivant toutes les apparences furent dévorés par les naturels. Le Capitaine D'Urville apporta en France quantité d'objets du naufrage, qu'il vint à bout de retirer du fond de la mer, et les déposa au Cabinet de marine de Paris.

un lointain, dont il ne peut atteindre les limites; c'est le Lac-Clair, vaste réservoir qui tire son nom du contraste que forme la limpidité de son onde avec la malpropreté de celle qui l'avoisine. L'eau de la Rivière-Croise comme celle du Lac de l'Île à la Croix est conservée d'un espace de mousse verte, qui, dans les temps de calme lui donne une saveur des plus désagréables; à tel point que quand cette eau est pendant quelques heures dans des vaisseaux de bois, elle devient tout à fait impotable. Ce phénomène qui apparaît régulièrement au milieu de l'été, va toujours croissant jusqu'à ce que l'eau soit froide; alors il disparaît complètement et l'eau redevient de suite excellente. Le Lac-Clair se nomme aussi le Lac aux enfers (c'est même son nom Sauvage Errête-Thudé), à cause de la quantité prodigieuse d'aiguilles que l'on trouve sur les rives de ce lac. En été, cette nourriture offre une précieuse ressource aux sauvages. On comprend qu'ils ne doivent pas toujours les manger frais, mais ce que vous comprendrez plus difficilement c'est que M. votre fils fasse comme les sauvages; après avoir ôté le petit du coq de l'œuf, il en mange le reste presque aussi volontiers que s'il était frais. J'avoue que les premiers fois j'éprouvais une répugnance presque insurmontable, mais j'ai ensuite reconnu qu'en ceci, comme en bien d'autres choses, l'éducation fait naître des préjugés, qu'il est quelquefois bon de fouler aux pieds. —On n'a pas inversé que l'extrémité méridionale du Lac-Clair est un autre endroit d'un débit très-régulier. C'est précisément là que nous avi-

ons projeté de fixer notre établissement, à notre arrivée dans le pays. Quoique cette place offre de grands avantages, nous avons certainement agi plus prudemment en nous établissant auprès du fort. En sortant du détroit du bouffon, se trouve sur le lac du même nom qui a plus de douze lieues de longueur. Voyez-vous à droite cette plage de sable et cette grande baie? La première fois que je la traversai, elle faillit être mon tombeau et celui de mes compagnons. Je ne revois jamais cette place sans éprouver une vive émotion, au souvenir du danger que j'ai couru et de la protection spéciale qui m'a arraché à ce danger.

A une certaine distance dans le Lac, un point bleu et à peu près imperceptible s'offre tout-à-coup à la vue. Peu-à-peu ce point grandit, sa forme se dessine, une crête gracieuse domine l'ensemble, de riants penchans l'uisent au sol, c'est une montagne. Vous ne sauriez croire la sensation que me causa cette vue, une montagne; je n'en avais point vu depuis bien longtemps et la Montagne du Beuf, vu du lac a à peu près l'aspect du Mont-royal vu de Boncherville. Bien des fois, au milieu des rêves de ma jeunesse, assis dans le parterre, que vous cultivez de vos soins affectueux, je m'étais occupé à considérer tout ce que la nature et l'art ont fait naître d'agréments aux environs de Montréal. Aujourd'hui tout est changé en moi et autour de moi; la montagne du bonfame le disait clairement, aussi je la suivis d'un regard attendri jusqu'à notre entrée dans la Rivière de la Loche.

Ce fil d'eau offre à peine un chenal assez profond, pour les légères embarcations, en usage dans le pays; il dit assez que le fleuve que l'on remonte, depuis longtemps, touche bientôt à sa source et que le voyageur ne tardera pas à atteindre la hauteur des terres. Tout dans la nature semble se ranimer et vivre d'une vie plus forte, au moment d'expirer. Les nombreux tributaires de l'Océan suivent cette loi générale. Après avoir remonté un long cours, d'eau le voyez-vous subitement se rétrécir et diminuer prodigieusement ses proportions, un lac vient-il vous inviter à voguer sur son onde paisible, dites sûrement la source n'est pas loin. Cette observation, j'ai eu occasion de la faire ici comme ailleurs.

On ne laisse la rivière La Loche que pour tomber dans le joli lac du même nom, que l'on pourrait appeler un vaste vivier, tant le poisson y abonde. Ceci au reste est propre à peu près à tous les lacs du district que j'habite. Après le lac La Loche, on remonte encore un petit bout de rivière à quelques centaines de pieds, il faut enfin s'arrêter, la source étant épuisée. Faisons halte et comme cet endroit arrête longtemps les voyageurs, suspendons avec eux notre route, pour lire les détails qui peuvent intéresser, par rapport à ce long portage.

Le portage de La Loche, situé au 56° 20' de latitude et au 109° 15' de longitude occidentale, n'est pas autre chose que la hauteur des terres qui séparent les eaux qui coulent vers la baie d'Hudson de celles qui se

déchargent dans la mer glaciale. Ici donc se termine ou plutôt commence la Rivière aux Anglais. Ce fleuve appelé aussi Michipipipi (grande eau) se décharge à Churchill et n'est dans tout son cours qu'une suite continue de lacs et de rapides qui en rendent la navigation pénible et dangereuse. Je connais près de 200 lieues de cette rivière, depuis sa source jusqu'à l'embouchure de la Rivière-Caribon, on dit que le reste est pire encore. A tel point qu'on a renoncé à cette voie de communication; avec les factoreries de la baie d'Hudson, quoiqu'elle soit plus courte que celle suivie actuellement. Au portage de La Loche, d'après les termes même de la charte, octroyée par Charles II, se borne le pouvoir vrai ou supposé, que possède l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, dans le pays qui forme son territoire. Quand même les immenses concessions d'un souverain, s'efforçant de ressaisir le pouvoir absolu qui lui échappait, auraient encore de la valeur à l'époque, où nous vivons, il n'en est pas moins vrai que les successeurs du prince Papert n'ont rien à prétendre, au-delà de l'enclôture, dont il est ici question. La compagnie néanmoins, non en vertu de sa charte, mais bien d'un acte du parlement impérial, a même plus loin que cette limite le privilège de la traite exclusive des pelleteries. Soit dit en passant, je crois qu'on peut lui laisser l'exercice de ce droit, sans lui porter envie. La dépopulation des animaux n'enrichit guère les hommes, au moins ces années-ci.

A continuer.

BULLETIN.

Dernière explication relative à M. Malcolm Cameron. — Rapprochement. — Ce que contient la Province quelques discours. — Mesures parlementaires. — Programme sous forme de résolution de M. J. Boulton.

Les explications données par M. Baldwin sur la démission de M. Malcolm Cameron, dans la chambre législative, font connaître aujourd'hui tout le secret des plaintes et des accusations contre le ministère dont le ci-devant assistant-commissaire des travaux publics a fait retentir les journaux. La partie des débats législatifs que l'on trouve dans cette feuille présente comme un fait indubitable que dans toute cette affaire il n'y a eu de reprochable que la conduite particulière de M. Cameron. Les journaux proclament à l'unanimité l'exactitude de cette assertion en reproduisant les discours dont la résignation de M. Cameron a été le sujet. Nous ne terminerons pas sur le compte de ce représentant sans ajouter une autre particularité qui le concerne. Nous avons vu que M. Malcolm Cameron était du petit nombre de ceux qui ont dernièrement voté en faveur de la requête du colonel Prince pour l'indépendance, par le motif que le droit de pétitionner que possède le sujet anglais s'étend à toute chose. Peu de temps auparavant M. Cameron avait retiré sa souscription au Witness, parce que ce journal s'était permis de discuter cette même question de l'indépendance. Un journal (le Transcript) demanda à cette occasion comment il a pu être mauvais de "discuter" alors, s'il est légitime aujourd'hui de "pétitionner?" Cette question se présente naturellement à l'esprit de tous ceux qui ne peuvent concevoir qu'un homme public ait voulu plaisanter à ce point en matière importante.

Nous avons dit un mot déjà des amendements multipliés dont trois représentants du parlement canadien (M. Boulton, Prince et McNeil) ont embarrassé la chambre pour en faire leur "ballon d'essai" au début de la présente session. Cette tactique de leur part, fort malheureuse en elle-même, n'a servi par ses résultats qu'à rendre plus évidentes l'impuissance et l'infériorité de leur position politique. Mais, de ces résultats, le plus clair pour la province est une perte de temps et d'argent qu'apprécie le Globe de Toronto par le calcul qu'il en a fait de la manière qui suit: "On a fait, dit-il, un calcul exact du temps pendant lequel M. H. J. Boulton et M. Papineau ont occupé l'attention de la chambre à cette session, et voici ce qui en est résulté: L'Assemblée s'est réunie le 14 mai, et de cette date jusqu'au 28, M. Boulton a parlé pour sa part juste 10 heures et 5 minutes. On estime à £500 par jour les dépenses de la chambre; et accordant neuf heures pour une séance, il se trouve que durant cette période de temps (du 14 au 28 mai), les discours de M. Boulton ont coûté £817 12 0 à la province! Dans les jours écoulés depuis le 28 mai, nous pensons qu'il a même excédé cette première mesure. Y a-t-il quelqu'un qui puisse se hasarder à dire que le pays a bénéficié de sa part au montant de £817 12 0?"

M. Papineau, jusqu'au 28, a parlé neuf heures et onze minutes; et nous croyons que M. Prince a outre-Boultonné M. Boulton!

Le cri "que l'on chasse ce ministère!" est le fond de ces interminables philippiques. On dit à ce propos le Transcript, citant un mot du Punch à l'égard de lord Russell, "mais qui de vous le classera?"

C'est le 28 que les discussions de la chambre ont roulé sur les résolutions de M. Christie, dont la principale avait rapport au retranchement. M. Baldwin a observé que la proposition de M. Christie à ce sujet venait mal à propos après la décision prise par l'Assemblée d'en référer au comité des finances. Néanmoins la considération de cette matière a été remise au 1er juillet. Nous ne manquons pas de publier le discours de M. Baldwin en cette occasion. Mais ce que dit le Transcript, d'après quelque autre, que la mesure du retranchement soutenue par M. Christie, n'est pas en de bonnes mains, nous paraît être, comme tous les arguments de cette nature, une raison peu concluante sur la question.

M. H. J. Boulton déposa il y a quelques jours sur le bureau de la chambre, une proposition, qui embarrassait dans sa rédaction complexe une poignée de thèmes, et qui discutée le 3 juin, a été perdue par une division de 14 pour et 49 contre. Cette proposition de M. Boulton mérite d'être rapportée, et nous ne pouvons mieux faire que de citer le commentaire qu'on donne le Canadien qui lui-même l'a reproduite:

"M. H. J. Boulton, ex-solliciteur-général du Haut-Canada, ex-juge-en-chef de Terrebonne, et qui s'est vu souffler, depuis la dernière session, une place de juge dans le Haut-Canada, qu'il croyait avoir gagnée en soutenant le ministère, paraît déterminé de "chercher un autre état d'existence" et de remuer ciel et terre jusqu'à ce qu'il soit placé. Battu à plate couture sur ses amendements à l'adresse, il revient à la charge avec une partie du programme de la ligne, et propose de substituer à la législation actuelle une machine à fabriquer des constitutions, qui lui permettra d'en changer comme d'habit jusqu'à ce qu'il en ait trouvé une à sa taille. Il veut, pour le moment, qu'il n'y ait plus de Haut ni de Bas-Canada, plus d'union ni de séparation, plus de lois françaises ni de lois anglaises; il veut faire table rase de la législation impériale, et abolir d'un trait de plume tous les actes du parlement britannique ayant rapport au commerce, à la navigation, au gouvernement, aux réserves de clergé, etc., etc. Voici la proposition qu'il a annoncée pour lundi dernier le 3 juin:

"Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté et aux deux chambres du Parlement impérial, pour demander qu'il soit passé un

acte prescrivant que le conseil législatif de cette province se composera de 30 membres qui seront sujets britanniques âgés de 30 ans au moins, et propriétaires de biens-fonds dans la province de la valeur d'un moins £ d'argent légal du Canada; quites de toutes hypothèques, lesquels seront élus pour six années par des personnes possédant des biens-fonds pour leur propre usage de la valeur annuelle de £ ou qui paieront une rente annuelle de £ pour des biens-fonds occupés par chaque électeur; la province étant divisée en 30 districts électoraux composés respectivement de comtés ou unions de comtés adjacents qui respectivement se trouveront, tous les dix ans, contenir aussi approximativement que possible la 30e partie de la population de la province; et que Sa Majesté, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'Assemblée ainsi constitués, aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province du Canada, avec le pouvoir, en tout temps, de convoquer une convention élue par les habitants habiles à voter pour les membres de l'Assemblée législative, afin d'établir pour cette province la constitution qu'elle jugera convenable, la dite constitution recevant aussi l'assentiment de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, en son conseil privé, avant qu'elle soit mise à effet. Pourvu que tout acte passé par le dit parlement ainsi nouvellement constitué pourra être rejeté par Sa Majesté dans les six mois qui suivront le jour où il aura reçu la sanction du représentant de Sa Majesté en Canada, sur une adresse des deux chambres du Parlement impérial de Sa Majesté, priant Sa Majesté de rejeter cet acte, et donnant les raisons qui les engagent à le demander; et qu'après que l'élection du dit conseil législatif aura eu lieu et qu'une session du Parlement ainsi composé aura été tenue, alors un acte passé dans la trente-unième année du règne de Sa Majesté le roi George III, intitulé: "Acte qui rappelle certaines parties d'un acte passé dans la 14e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le gouvernement de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord," et qui pourvoit plus amplement pour "le gouvernement de la dite province," ainsi qu'un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le gouvernement du Canada" aussi bien que tous autres actes et parties d'actes du parlement impérial ayant trait, en termes soit généraux, soit particuliers; à quelque sujet de nature coloniale ou locale, affectant cette province, cesseront et expireront, et n'auront plus d'effet dans cette province, à l'exception des actes qui se rapportent à la discipline et à l'emploi des forces de terre et de mer de Sa Majesté à l'étranger."

P. S.—Une dépêche télégraphique annonce que la chambre a été occupée dans la séance d'hier le 4 à discuter les résolutions de M. Boulton en faveur d'un conseil législatif électif, et que les résolutions ont été rejetées à la majorité de 49 voix contre 14."

Depart pour l'Europe.

Hier, à 11 h. P. M., Mgr. l'Evêque de Bytown s'embarqua pour New-York, où il doit prendre passage sur un voilier pour le Havre. Il se propose de revenir en Canada au mois d'Octobre prochain. Sa Grandeur est accompagnée du R. P. Léonard, de la Congrégation des Oblats, de M. Neyron, prêtre Lyonnais et Curé à St-Henry de Mascouche, et de M. Théophile Durocher, Curé de Belœil. Ces messieurs doivent revenir avec Mgr. l'Evêque de Bytown, à l'exception, peut-être, de M. Durocher dont la santé pourrait exiger un plus long séjour en Europe. Ce prêtre plein de mérite, part accompagné des regrets et des vœux de ses paroissiens dont il est chéri à si juste titre. Tout le Clergé du Diocèse de Montréal, qui le regarde comme un de ses plus dignes membres, forme des souhaits ardents pour que la divine Providence le ramène plein de santé au sein de sa patrie et au milieu de ses nombreux amis.

On nous informe que Mgr. l'Evêque de Bytown a nommé les RR. PP. Allard, Ryan et Dandurand, conjointement Administrateurs du son Diocèse, pour le temps de son absence. Aujourd'hui à 10 h. A. M. M. Baillargeon, ex-curé de Québec, Vicaire-Général et Agent de la Province Ecclesiastique à Rome, s'est embarqué pour Boston avec les Rv. MM. Martineau et Sax, qui doivent l'accompagner jusqu'à cette dernière ville. M. Baillargeon se propose de se rendre immédiatement à Liverpool sur un steamer, et de là à Rome, où il doit séjourner pendant un temps indéfini.

Nous apprenons par les journaux de Québec, qu'à son départ de cette ville, M. Baillargeon fut accompagné jusqu'au vaisseau par MM. les ecclésiastiques du Séminaire, les prêtres de l'Archevêché, de Notre-Dame, de St. Roch et de Saint Patrice. Les Frères des Ecoles Chrétiennes avec leurs élèves, et une foule immense de citoyens de toutes les classes ont aussi assisté à son embarquement.

Le manque de temps et d'espace nous oblige de remettre à mardi la publication des procès-verbaux de l'Assemblée Générale de l'Association St. Jean-Baptiste qui s'est tenue le 3 juin.

Le Cléf des principales difficultés de la grammaire Française. Tel est le titre d'un petit traité de 71 pages, format in 12, qu'à bien voulu nous présenter son Auteur, M. Charles Elbert Lassisseraye. Ce traité n'est pas destiné à remplacer les grammaires actuellement en usage, mais à guider la jeunesse dans la solution des principales difficultés grammaticales, comme son titre l'indique. Nous souhaitons

encouragement à M. Lassisseraye. Ce monsieur a d'ailleurs, pour le recommander, le succès qu'il a obtenu dans un enseignement auquel il se livre depuis bien des années.

M. l'abbé Chiniquy est parti mardi pour Toronto, appelé par le Comité formé par la chambre pour arrêter l'intempérance. Nous profitons de cette circonstance pour inviter les paroisses qui n'ont pas encore envoyé leurs pétitions au sujet de la réforme des anaberges, de se hâter de le faire. Nous savons que les législateurs sont pleins de bonne volonté, mais il leur faut l'appui du peuple. Plutôt les pétitions seront signées et mieux ce sera.

Les fabriques de St. Eustache, de Chateaugay et de Ste. Marie (nouvelle Beauce), désirent faire partie de l'Association pour l'Assurance des églises.

Nouvelles d'Europe.

ANGLETERRE.—Le nouveau Prince ne doit recevoir à son baptême les noms de "Arthur Patrick Albert" le premier à l'honneur du noble et galant Maréchal le Duc de Wellington, le second à l'honneur de l'Irlande, et comme un souvenir du voyage de Sa Majesté la reine dans ce pays et le troisième à la mémoire de son Illustre Père.

TEMPERATURE ET APPARENCE DE LA RÉCOLTE.—Le temps avait été favorable durant la semaine écoulée, et les cultivateurs avaient pu heureusement terminer leur semaille de patates. D'après les rapports qui nous viennent de différentes parties de l'Angleterre nous sommes heureux de voir que le blé a belle apparence et donne à espérer une abondante récolte. Les gelées d'avril n'avaient fait que bien peu de dommage aux arbres fruitiers vu que la végétation se trouvait en retard dans plusieurs endroits—la récolte est à peu près considérée comme hors de danger—les patates ont une belle apparence.

On mande de Londres, le 13 mai: Le nouveau fils de la reine prendra les noms d'Arthur Patrice Albert. L'amirauté anglaise vient de conclure, après de longues négociations, un important arrangement avec la Compagnie Royale des paquebots à vapeur des Indes Occidentales, pour le transport des dépêches entre l'Angleterre et les Antilles, le golfe du Mexique et l'Amérique méridionale.

D'après cette arrangement, un paquebot à vapeur partira tous les quinze jours de Southampton et se rendra directement à Saint-Thomas. De ce point, trois paquebots partiront, l'un pour la Havane et le golfe du Mexique, l'autre pour Porto-Rico, Haïti la Jamaïque, San-Yago, Honduras et Nicaragua, et le troisième pour les petites Antilles, et la Guyane; le steamer principal se rendra ensuite à Chagres avec les dépêches du Pacifique, qui seront prises à Panama par un steamer chargé du service des navires de la côte occidentale de l'Amérique du Sud jusqu'à Valparaiso.

Un paquebot à vapeur partira tous les mois de Southampton pour Rio Janeiro et touchera à Madère, Sainte-Croix de Téréniffe, aux îles du Cap Vert, Fernambouc et Bahia. A son arrivée à Rio, un autre paquebot partira avec les dépêches pour Buenos-Ayres et Montevideo.

Le voyage de Southampton à Saint-Thomas se fera en 12 jours au lieu de 16, à Chagres, en 18 ou 19 jours au lieu de 32 ou 34, à Valparaiso en 40 ou 43 au lieu de 60, durée moyenne des traversées actuelles.

La puissante compagnie chargée de ces divers services possède déjà treize grands steamers; elle en fait construire encore neuf, dont cinq de 2,000 à 3,000 tonneaux, 800 chevaux de force. Tous les services seront organisés en août ou en septembre, au plus tard.

Le gouvernement donne à la compagnie un subside de 240,000 liv. sterl.; d'un autre côté il réalise une économie de 30,000 liv. par la suppression du service des paquebots entre Palmyra et le Brésil, qui est fait par des bâtiments de la marine royale.

FRANCE.—TRANSLATION DU SIÈGE DU GOUVERNEMENT HORS PARIS.—On s'occupait beaucoup à l'Assemblée de l'unanimité de la presse départementale, qui demande à grands cris la translation du gouvernement hors Paris.

Un grand nombre de représentants ont discuté la proposition que doit déposer le général de Grammont; nous croyons savoir que Versailles aurait été le lieu adopté, pour transporter l'Assemblée nationale et les grands pouvoirs de l'Etat; les immenses bâtiments dépendants du palais de Versailles permettraient à peu de frais de loger les services publics.—La tranquillité de cette ville, ses immenses rues dans lesquelles la cavalerie peut manœuvrer à son aise, seraient une garantie du calme qu'y trouverait l'Assemblée nationale.

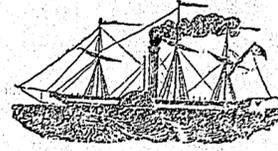
La direction des télégraphes y serait immédiatement établie. En cas d'insurrection à Paris, la ligne des forts détachés renfermerait les insurgés dans une ligne de bronze, les chemins de fer coupés sous le canon des forts permettraient aux départements de recevoir en toutes circonstances les ordres de l'Assemblée et du gouvernement, qui seraient ainsi parfaitement indépendants des mouvements séditieux de Paris.

Une gendarmerie très-nombreuse ferait le service de Paris, sous les ordres d'un gouverneur militaire qui commanderait également les forts occupés par l'armée. Nous ne pouvons qu'approuver à ces mesures, qui sont réclamées par tous les départements, et nous espérons que l'Assemblée les prendra en sérieuse considération.

Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance du 5, a émis un second vœu qui aura encore beaucoup de retentissement en France et dans le camp des communistes. Le voici tel qu'il est formulé:

"Le conseil municipal émet le vœu que le gouvernement transporte son siège hors de Paris, en cas de troubles dans cette dernière ville."

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.



Nouvelles d'Europe PAR L'AMERICA.

Une dépêche télégraphique annonce l'arrivée de l'America, parti de Liverpool le 25 mai, mais ne transmet que quelques détails sur les prix des denrées américaines. La farine avait une tendance à la baisse. Celle de l'Ouest est cotée de 23s, 6d, à 24s; le beau maïs américain jeune à 30s. Le coton était ferme. Ces nouvelles n'ont produit aucun effet sur les marchés de New-York.

En France, les débats sur le bill des élections avaient commencé le mardi. La chambre était remplie et encombrée, et la présentation d'un nombre immense de pétitions de différentes parties de la France contre le bill créa beaucoup d'excitation. Après une discussion préliminaire sur la question, elle fut emportée contre la Montagne par 461 contre 221.

En Angleterre, la retraite de l'ambassadeur français a produit un effet sensible sur les fonds, mais on s'est rassuré bientôt sous la conviction que c'était une ruse des ministres de la France pour faire passer la loi électorale. Il circulait une note du gouvernement russe à lord Palmerston, portant que la Russie et l'Autriche n'accorderont plus la liberté de résidence aux sujets anglais, excepté à condition qu'ils renoncent à la protection des gouvernements. La France a refusé l'offre de compromis de Lord Palmerston.

Un attentat à la vie du Roi de Prusse avait une grande sensation en Europe.

Les nouvelles des districts manufacturiers sont satisfaisantes. Les nouvelles de l'Inde et de la Chine ont eu une tendance favorable.

Citations de Journaux.

(Du Canadien.)

LE REVEREND M. BAILLARGEON, ancien curé de la cathédrale, nommé agent auprès du Saint-Siège pour les différents diocèses qui composent la province ecclésiastique de Québec, part ce soir pour Rome, en passant par les Etats-Unis. Samedi dernier, dans l'après-midi, MM. les marguilliers de la paroisse, accompagnés d'environ 300 des citoyens les plus respectables, ont été lui présenter l'adresse suivante, qui avait été signée un peu à la hâte: Au Révérend M. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON Prêtre Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec.

Nous les soussignés paroissiens de la dite paroisse de Notre-Dame de Québec, étant informés qu'il a plu à vos supérieurs ecclésiastiques de vous nommer agent des provinces ecclésiastiques de l'Amérique Britannique, auprès de la cour de Rome, et qu'en conséquence vous êtes sur le point de laisser cette paroisse pour obéir à la voix de vos supérieurs, permettez-nous de vous faire nos adieux et de vous exprimer les regrets bien sincères que nous éprouvons à l'occasion de votre départ si inattendu.

Votre longue résidence parmi nous a été marquée par l'exercice des vertus les plus belles et les plus estimables; aussi, monsieur, votre absence sera-t-elle vivement sentie par toutes les classes de vos paroissiens et sera encore plus vivement regrettée par le souvenir de tout le bien que vous avez fait dans le cours de vos fonctions curiales et de votre zèle toujours plus ardent à soulager les misères, à secourir les pauvres, à améliorer leur état, à leur fournir l'éducation, enfin en faisant pour vos paroissiens en général tout ce que le cœur d'un bon père le porte à faire pour assurer le bonheur de ses enfants chéris.

Parmi les nombreux bienfaits dont nous sommes redevables à votre zèle et à votre sollicitude, permettez-nous de signaler l'établissement de la Société de Tempérance, l'introduction dans cette paroisse des Ecoles Chrétiennes qui ont déjà fait beaucoup de bien et pour l'établissement desquelles vous avez fait de grands sacrifices pécuniaires et enfin la direction de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste dans le quartier Saint-Jean, monument qui rappelle toujours à la mémoire des citoyens de cette ville vos efforts et votre persévérance pour le bien-être religieux de vos paroissiens.

C'est un sujet d'orgueil pour les citoyens catholiques de cette ville de voir que celui qui a rempli si habilement et si fidèlement ses devoirs de pasteur parmi nous a été choisi pour remplir une haute mission auprès du Saint-Siège où il se trouvera dans une position plus propre à rendre d'utiles services, à l'Eglise du Canada.

Nous faisons des vœux sincères pour votre bonheur dans votre long voyage; et nous ne pouvons nous consoler de votre séparation d'avec nous que dans la ferme espérance que nous aurons encore le plaisir et la satisfaction de vous revoir au milieu de vos concitoyens.

Québec, le 1er Juin 1850.

(Suivent 1,452 signatures)

M. Baillargeon, vivement ému, a répondu dans les termes suivants: MESSIEURS,

C'est avec le sentiment d'un bien vive reconnaissance que je reçois le témoignage si honorable de votre estime et de votre affection, que vous daignez m'accorder aujourd'hui.

Déjà cette assurance, que j'emporte les vœux et les bénédictions de cette paroisse, m'inspire un nouveau courage pour accomplir le sacrifice que m'impose l'obligation de me séparer de vous, pour aller vivre dans une terre étrangère; et, en quelque lieu du monde que je sois jeté, toujours je serai heureux de penser que j'ai laissé des amis à Québec, et que je vis encore dans le souvenir d'un peuple dont j'ai été si longtemps pasteur; d'un peuple que j'ai dû aimer; d'un peuple que j'ai aimé, et qui vivra éternellement dans mon cœur.

Mais ce qui fait surtout ma consolation et ma joie en ce moment, c'est que je vois dans cette expression de votre bienveillance pour moi, la manifestation des sentiments religieux qui distinguent si éminemment les citoyens de cette paroisse; car c'est toujours à cause de la religion que le pasteur est respecté et chéri, et jamais un peuple irréligieux ne consentira à honorer celui qui prêche une religion qu'il méprise. C'est donc à la religion catholique, dont je suis le bien indigne ministre, que vous rendez ici un hommage délatant.

Or, pour celui qui aime sincèrement sa patrie, quelle joie d'y voir cette religion sainte aimée et respectée; pour celui qui désire ardemment le bonheur de ses compatriotes, quelle consolation de la trouver gravée profondément en leurs cœurs!... Car, il faut bien le comprendre, messieurs, c'est bien le temps de la publier à la face de l'univers, c'est la religion qui sauve le peuple; et il n'y a de salut pour eux qu'en elle et dans le temps et dans l'éternité.

Avec la certitude que vous aimez sincèrement votre religion, en partant pour aller l'attester au vicar de Jésus-

Christ et le prier de vous bénir, j'emporterai donc dans mon cœur le doux espoir que ma patrie ne périra pas, qu'elle sera sauvée... qu'elle prospérera et qu'elle grandira... que la main de Dieu vous protégera... et que vous serez heureux!... Et toujours cette pensée sera mon bonheur.

Aujourd'hui à 10 heures le révérend M. Louis Proulx, prêtre de l'Archevêché, a pris possession de la cure avec les formalités d'usage.

(Du Journal de Québec du 4 Juin.)

Hier, vers 2 heures, le bruit des cloches des Eglises de la ville, annonçant le départ de Sa Grandeur Mgr. l'administrateur du diocèse, pour commencer à Sainte-Foy sa visite pastorale, en compagnie de MM. Fortier, curé de Saint-Michel, Grénier, curé de Kacouma, et de M. Hamelin, secrétaire de Sa Grandeur.

Voici l'ordre de la visite pastorale qu'on a bien voulu nous communiquer:

- ORDRE DE LA VISITE PASTORALE, Juin, 3, 4, 5, Sainte-Foy, " 5, 6, 7, Lorette, " 7, 8, 9, Sainte-Ambroise, " 11, 12, 13, Charlebourg, " 13, 14, 15, Saint-Dunstan, " 15, 16, 17, Saint-Laurent, " 17, 18, 19, St. Jean-Baptiste, " 19, 20, 21, Saint-François, " 21, 22, 23, Sainte-Famille, " 23, 24, 25, Saint-Pierre, " 25, 26, 27, Ange-Gardien, " 27, 28, 29, Château-Richer, " 29, 30, 1, Sainte-Anne. Juillet, 1, 2, 3, Saint-Ferréol, " 3, 4, 5, Saint-Joachim, " 6, 7, 8, Petite-Rivière, " 8, 9, 10, Baie Saint-Paul, " 10, 11, 12, Saint-Urbain, " 13, 14, 15, Isle-aux-Coudres, " 15, 16, 17, Eboulements, " 17, 18, 19, Saint-Irénée, " 19, 20, 21, Malbaie, " 21, 22, 23, Sainte-Agnès.

MARIAGE.

Au Cap-Santé, le 21, par M. F. Morin, curé de lieu M. Siméon Larue, marié à Delle, Marie-Hortelle, Thibaudan, 21e. fille de feu P. C. Thibaudan. Ecr. à Sandwich, H.-C., le 13 ult., par le Révé. Père Poir. Frs. Caron, Eccl. d'Amherstburg, à Delle, Ellen Jeanette LeTourneau, fille aînée de M. Narcisse LeTourneau, de Windsor, Haut-Canada.

DÉCÈS.

En cette ville, le 29 ult., Dame Marguerite-Sophie Roy veuve de feu Donald Robertson, Eccl. âgée de 55 ans. A Chambly, le 21 d'avis dernier, à l'âge avancé de 95 ans Dame Charlotte Robert, veuve de feu M. Joseph Morin, ancien cultivateur. A Contrecoeur, le 11 ult., à l'âge de 18 mois, Simeon-Henry, enfant de M. Fabien Bougeault, instituteur du lieu.

VENTE DE TULIPES ET HYACINTHES CHOISIES PAR CATALOGUES.

(Si le temps le permet) HIER après-midi, le 11 du courant, sera offert en vente à l'encan, au jardin de M. John Dougan, au haut des rues Lamontagne et Drummond, un assortiment très-supérieur et choisi de TULIPES et d'HYACINTHES; on s'attend que les tulipes seront alors en fleur. On a adopté ce système de vente, afin que les acheteurs qui ne sont pas familiers avec les belles tulipes puissent voir pour eux-mêmes ce qu'ils achètent, et la livraison des bulbes aura lieu vers le premier d'août prochain. Les détails ainsi que la direction de la culture de ces fleurs sont donnés dans les catalogues, qui ont peut se procurer sur les lieux; ou chez le soigneur. Les fleurs peuvent être vues vendredi, samedi, ou le lundi qui précède la vente, aussi bien que le jour-même. La vente à DEUX HEURES. JOHN LEEMING, Encanteur.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISSERAYE. DÉTÊ À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendra à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 ch. Montréal, le 7 juin 1850.

LIBRAIRIE NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

— AUSSI — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures riches et autres. On prend en paiement des DÉCÈS. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES.

Reduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, et qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.

Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS EN A VENDRE À LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

